

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Adhésion à L'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible (AFHYPAC).

Le Bureau, légalement réuni le 11 janvier 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégations de compétences au Bureau et au Président ;

L'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible (AFHYPAC) fédère les acteurs de l'hydrogène et des piles à combustible en France : entreprises, laboratoires et instituts de recherche, pôles de compétitivité, collectivités territoriales et associations régionales.

Le Club des Elus acteurs de l'hydrogène a pour objectif de jouer un rôle de levier politique pour la filière hydrogène. Il s'appuie sur deux axes :

- A l'échelle nationale en lien avec la feuille de route du Gouvernement, il s'agit de sensibiliser des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat au déploiement des technologies sur leurs territoires et au dynamisme de la filière.
- Depuis les territoires : il vise à faire remonter les attentes des acteurs engagés dans les projets hydrogènes.

Les membres de ce Club s'appuient sur les activités du Groupe de travail « Territoires » de l'AFHYPAC :

- Informations sur les avancées de la filière et les actions de l'AFHYPAC auprès des pouvoirs publics ;
- Mise à disposition des notes de position et études de l'AFHYPAC ;
- Echange entre pairs au sein du Groupe de travail Territoires de l'AFHYPAC – 4 réunions par an ;
- Mobilisation des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est investie dans le déploiement de solutions nouvelles de mobilités innovantes à travers notamment son accord-cadre signé en 2015. Territoire d'expérimentation, Versailles Grand Parc organise la journée des Mobilités en octobre chaque année et a procédé à des démonstrations de véhicules à hydrogène notamment la Toyota Yaris avec Air Liquide. L'Agglo va également disposer de deux bus à hydrogène en 2019 en partenariat avec la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités.

L'adhésion d'une collectivité à l'AFHYPAC est de 2000 € HT par an et donne accès à divers groupes de travail outre Territoires (réglementation, applications stationnaires, sécurité, communication, modèles économiques, etc.). La première année de l'adhésion, une partie de la cotisation donne accès à un échange sur-mesure d'une demi-journée avec un consultant.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'adhérer à L'Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible (AFHYPAC) pour la somme de 2000 euros HT afin de pouvoir bénéficier en tant que membre du Club des élus acteurs de l'hydrogène des informations et analyses produites par le Groupe de travail « Territoires » de l'AFHYPAC ;*
- 2) *d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 6281 : « Cotisations, adhésions », fonction 815 : « Transports » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 11 janvier 2018.



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services